

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2019 2019 à 20h30 Salle des fêtes de Nods.

L'an 2019, le 11 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 05 avril 2019 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERTIN François, BERTIN Philippe, BOLE Bernard, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COLISSON Jérôme qui donne procuration à ROMAIN Philippe, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, FAIVRE COURTOT Clarisse, GIRARDET Pascal, GIRET Stéphane qui donne procuration à Isabelle NICOD, JOUFFROY Hervé, MARTINENGHI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Patrick, MOUROT Stéphanie, PÂNDOR Irénée, VIENNET Valérie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 31. Suffrages exprimés : 33.

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Vente d'aisances à Nods et Hautepierre-le-châtelet : modifications des délibérations du 12 juillet 2018
- Forêts : avenant au marché de travaux,
- Vente de bois : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2019
- Vente d'herbe sur parcelle à Nods

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

#### **1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 07/03/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Finances.**

##### **A/ Vote des budgets primitifs 2019.**

Le maire propose au conseil de voter le budget principal et les budgets annexes 2019 comme suit :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 435 493.00	2 178 677.32
Investissement	3 056 961.01	3 056 961.01

Budget forêts :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	187 972.00	609 574.78
Investissement	286 496.65	286 496.65

Budget assainissement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 000.00	79 040.63
Investissement	1 256 600.00	1 256 634.36

Budget maison des services :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 310.00	86 886.82
Investissement	810 499.00	935 281.34

Budget maison médicale :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 610.00	37 981.16
Investissement	60 535.21	60 535.21

Budget panneaux photovoltaïques :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	550.00	8983.82
Investissement	20 193.28	20 193.28

Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

## B/ Vote des taux des contributions directes 2019.

M. le Maire propose au conseil de ne pas appliquer cette année de modification des différents taux :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	19.57 %	259 107 €
Taxe foncière bâtie	13.58 %	123 524 €
Taxe foncière non bâtie	18.26 %	50 069 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

## C/ Remboursement de frais.

Madame Nicod expose au conseil que monsieur le Maire a effectué des achats (plantes) sur son compte personnel pour un montant de 75,85 € TTC afin de remercier les bénévoles responsables de la bibliothèque lors de l'assemblée générale dissolutive. Elle propose au conseil d'autoriser le remboursement de cette somme.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## D/ Télétransmission des actes au contrôle de légalité : nouvelle convention.

Considérant que la commune transmet par voie dématérialisée ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture, et considérant le déploiement de la "full dématérialisation" sur le logiciel Berger-Levrault, il est proposé de mettre fin au contrat d'abonnement avec le prestataire « FAST » et d'utiliser comme tiers de télétransmission le BLES (Berger-Levrault échanges sécurisés) – protocole Actes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de continuer la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis.
- donne son accord pour que le maire signe la nouvelle convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Besançon, représentant l'Etat à cet effet

## 3/ Patrimoine bâti.

### A/ MSAP : avenants aux marchés de travaux.

Les travaux de la MSAP touchent à leurs fins, et il y a lieu de passer les avenants suivants :

Lot n°2 - Entreprise DEGIORGI - GROS ŒUVRE	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché + avenant n° 1	229 696.85 €	275 636.22 €
Avenant n°2 (Tx de maçonnerie non réalisés à la demande de la MO)		
Mt Marché avec avenant n°2	224 408.78 €	269 290.57 €
Lot n°5 - Entreprise VD MENUISERIE - MENUISERIE INTERIEURES	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché initial	72 230.69 €	86 676.83 €
Avenant n°1 (Pose de placard - Poste en moins sur le devis initial)	4 774.88 €	5 729.85 €
Mt Marché avec avenant n°1	77 005.57 €	92 406.68 €
Lot n°5 - Entreprise VD MENUISERIE - MENUISERIE INTERIEURES	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché + avenant n°1	77 005.57 €	92 406.68 €
Avenant n°2 (Ajout de placards)	4 570.01 €	5 484.01 €
Mt Marché avec avenant n°1	81 575.58 €	97 890.69 €
Lot n°10 - Entreprise GERMANN - CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché	134 921.54 €	161 905.85 €
Avenant n°1	1 707.00 €	2 048.00 €
Mt Marché avec avenant n°1	136 628.54 €	163 953.85 €
Lot n°11 - Entreprise POURCELOT - ELECTRICITE	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché	76 230.00 €	91 476.00 €
Avenant n°1 (moins-value - poste en moins par rapport au devis initial)	2 157.00 €	2 588.40 €
Mt Marché avec avenant n°1	78 387.00 €	94 064.40 €
Lot n°6 - Entreprise CIGLIA	Montant HT	Montant TTC
Mt Marché	91 933.82 €	110 320.58 €
Avenant n°1 (aménagement archives combles)	17 061.90 €	20 474.28 €
Mt Marché avec avenant n°1	108 995.72 €	130 794.86 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre) de valider ces propositions et autorise le Maire à signer les avenants ainsi que tout autre acte et documents afférents à cette affaire.

#### **B/ Aménagement d'un local de restauration : attribution du marché de travaux.**

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un local de restauration à Nods, après publicité et mise en concurrence des marchés de travaux sur la plateforme de dématérialisation et suite à l'analyse des offres, le maire propose la signature des marchés de travaux avec les entreprises suivantes dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses

- Lot 01 : démolition, gros œuvre, FRATELLI CONSTRUCTION pour un montant de 16 691.30 € HT.
- Lot 02 : menuiserie extérieure et intérieure, COULOT Jean-Pierre pour un montant de 14 362.60 € HT
- Lot 03 : cloisons, plafonds, peintures, CIGLIA pour un montant de 22 189.82 € HT.
- Lot 04 : carrelage, faïence, FILIPUZZI pour un montant de 5 259.98 € HT.
- Lot 05 : électricité, chauffage, VMC, DONIER électricité pour un montant de 10 127.90 € HT.
- Lot 06 : plomberie, sanitaire, CHENE pour un montant de 6 794 € HT.

Le lot n° 07, installation frigorifique, a été déclaré sans suite.

Le montant total du marché s'élève ainsi à 75 425.60 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

#### **4/ Travaux de voirie 2019 : attribution du marché de travaux.**

Le Maire expose au conseil que dans le cadre des travaux de voirie prévus pour 2019, et suite à l'appel d'offres qui a été lancé, la commission d'appel d'offres propose d'attribuer ce marché à la SARL PTP de Gonsans pour un montant de 142 677.50 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

#### **5/ Assainissement : état des lieux, transfert de compétence et redevance.**

La mise en route de la station d'épuration de Vanclans-Nods a été effectuée ce mercredi 10 avril.

Le maire présente au conseil, et sur proposition de la commission finances du 02/04, une augmentation de la redevance assainissement, suite au travail effectué en amont par Thierry Defontaine et Alain Mourot de la CCPHD concernant les futurs travaux sur le séparatif de Nods. Par ailleurs, l'obtention de subvention de la part de l'agence de l'eau est conditionné au fait que l'usager s'acquitte d'une redevance à hauteur de 1 € / m<sup>3</sup> sur la base de la consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (famille de 4 personnes).

Après débat et discussion, la commission finances propose au conseil les tarifs suivants :

- Part fixe : 48 € /an
- Part variable : 0,60 €/m<sup>3</sup>.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à la majorité (une abstention).

Le maire précise être en contact avec la société Gaz et Eaux, prestataire de la facturation de l'eau, à qui ont été remonté un certain nombre d'anomalies suite à l'harmonisation de la redevance d'assainissement en mars 2018 et qui n'avait pas encore été pris en compte.

#### **6/ Espace Naturel Sensible de la Roche de HautePierre : renouvellement du plan de gestion.**

Isabelle NICOD rappelle au conseil qu'un premier plan de gestion biologique réalisé par une stagiaire de l'Université de Nancy couvrait la période 2013-2017 et a été prolongé jusqu'à ce jour.

Quatre prestataires ont été consultés pour le renouvellement du plan de gestion pour la période 2019-2028. Deux offres ont été reçues, et il est proposé de retenir l'offre de Pascale et Christian Guinchard - Études en environnement d'un montant de 8 280 € HT et déposer la demande de subvention correspondante (80% par le Département).

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité, et le conseil autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

#### **7/ Ressources humaines.**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de rectifier la délibération prise le 11/10/2018 concernant la création d'un poste d'adjoint du patrimoine.

Au lieu de : « ...et ce à compter du 01/01/2018 ... », il convient de lire : « .... et ce à compter du 01/01/2019... ».

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **8/ Forêts.**

### **A/ Avenant au marché de travaux des pistes forestières de Chasnans / Vanclans.**

Monsieur le Maire, expose au conseil que, dans le cadre des travaux de réalisations des pistes forestières sur Chasnans et Vanclans, des modifications répondant à des sujétions techniques imprévues (épaisseur insuffisante de matériaux sur plusieurs tronçons et revers d'eau supprimés) nécessitent l'avenant suivant avec l'entreprise TPAF LONCHAMPT, titulaire du marché.

Montant du présent avenant : + 9 941 € HT (+ 11 929.20 € TTC)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider ces propositions et autorise le Maire à signer l'avenant ainsi que tout autre acte et document afférents à cette affaire.

### **B/ Assiette, dévolution et destination des coupes pour 2019.**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier et aux propositions faites par l'agent patrimonial de l'ONF, et après étude par la commission forêts (28/03/2019), Jean-Marie TARBY présente au conseil le projet d'assiette des coupes pour 2019 :

EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) :

Résineux en Bloc et sur pied :

Parcelle 19i (Athose), parcelles 4a, 6a, 13r (Chasnans), parcelles 7ja, 18r, 36ja (Nods), parcelles 12,20 (Rantechaux), parcelles 4, 11, 19, 21,34 (Vanclans)

Résineux sur pied à la mesure :

Parcelles 1a, 2a (Athose), parcelles 5j, 20ja (Nods), parcelle 22 (HautePierre le châtelet), parcelle 18 (Rantechaux) et parcelle 33 (Vanclans)

Feuillus en Bloc façonné :

Parcelle 19i (Athose), parcelles 9,10 (2018) et 30, 31, 32,33 (HautePierre le châtelet)

Pour les produits de faible valeur le conseil décide de les vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur, et ce pour toutes les parcelles, et autorise le maire à signer tout document y afférent.

19i (Athose), 9, 10, 30, 31, 32,33 (HautePierre le Chatelet), 12,20 (Rantechaux) 4, 11, 19, 21,34 (Vanclans)

Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles :

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendu sur pied à la mesure, le Conseil municipal, demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;

Le conseil autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation

## **9/ Foncier.**

### **A/ Vente de terrains d'aisance sur la commune déléguée d'HautePierre le châtelet.**

Concernant la vente d'aisances à HautePierre-le-châtelet, le Maire propose au conseil d'annuler la délibération du 12/07/18 et de délibérer à nouveau.

La vente d'aisances étant prise en grande partie sur le domaine public de la commune, il y a donc lieu de déclasser 401 m<sup>2</sup> du domaine public vers le domaine privé de la commune correspondant aux parcelles AB139, AB140 et AB141.

Il est ensuite proposé de vendre la parcelle AB141 de 230 m<sup>2</sup> au prix de 6 €/m<sup>2</sup> à madame FORTIN Monique. Le Maire propose également de vendre à M. et Mme Roger NICOD, les parcelles AB139 de 130 m<sup>2</sup> AB140 de 41 m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle AB121 de 58 m<sup>2</sup> au prix de 6 €/m<sup>2</sup> également.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil autorise le Maire à signer tout document et acte afférent à cette affaire  
Isabelle NICOD n'a pas participé au vote.

### **B/ Vente de terrains d'aisance sur la commune déléguée de Nods.**

Le Maire expose au conseil qu'il convient de rectifier la délibération du 12/07/2018 comme suit :

Suite à la demande de monsieur MOUTARLIER Thomas, et après avis de la commission patrimoine bâti, il est proposé au conseil de lui vendre au tarif de 6 €/m<sup>2</sup>, + 100 € de frais de géomètre les aisances suivantes :

parcelles cadastrées AB n° 82 de 16 m<sup>2</sup> et AB n° 97 de 93 m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C/ Vente d'herbe parcelle ZO24p à Nods

Suite à consultation, le maire propose d'attribuer la vente d'herbe précitée à Cyril Trouf pour un montant de 200 €. Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**10/ Informations diverses**

- Est en cours, en lien avec la communauté de communes, l'agrandissement de l'aire de covoiturage à l'entrée de Nods. D'une vingtaine de places désorganisées, le parking offrira 45 places avec des travaux sur le terrain en face (rocade).
- Est également en cours de réflexion, suite à l'ouverture de la MSAP, la circulation des véhicules sur le quartier MSAP-école-zone artisanale.

La séance est levée à 22h30.



Le Maire

Pierre-François BERNARD